

Dossier de demande de césure pour l'année universitaire 2021/2022

Informations candidat(e) :

Numéro étudiant(e) :

Nom en capitales :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

N° INSEE (ou Sécurité sociale) :

Nationalité :

Adresse :

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

Email personnel :

Composante

Année et filière d'inscription actuelle :

Année et filière envisagée pour l'année universitaire suivant la césure :

Rappel : Dans le cas des filières ou années où sont opérées des sélections, la césure est, en tout état de cause, conditionnée par l'admission dans la formation. Un(e) étudiant(e) non admis(e) ne peut solliciter de césure au titre de la formation en question.

Période de césure envisagée :

- Année complète
- Semestre 1 uniquement
- Semestre 2 uniquement

La période de césure doit correspondre à un semestre ou une année universitaire (du 01/09 au 31/08 maximum)

Nature de la période de césure (cocher la/les case(s) correspondante(s) à la demande) :

- Réalisation d'un projet personnel
 - Réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant
 - Engagement bénévole
 - Expérience professionnelle (hors stage)
 - Stage uniquement pour une césure au semestre (l'autre semestre sera consacré à sa suivre les cours de la formation d'origine)
 - Formation dans un domaine autre que celui de la scolarité
 - Service civique
 - Volontariat associatif ou en entreprise ou en administration
 - Se déroulera à l'étranger. * Indiquez le pays :
- *L'établissement est en droit de s'opposer à la césure demandée dans le cas où la destination de l'étudiant lui fait courir un danger.*

Procédure d'inscription des étudiants boursiers en césure (uniquement dans le cadre d'une formation en présentiel, reconnue par l'Etat et sous réserve de fournir une attestation d'inscription lors de la demande de césure ainsi que des justificatifs d'assiduité)

Niveau Licence :

- césure en début de L1 => droit à la bourse non maintenu
- césure en début de L2 => droit à la bourse non maintenu
- césure à l'entrée de L3 **sans avoir redoublé** => le droit à la bourse peut être maintenu par dérogation

Niveau Master :

- césure en début de M1=> droit à la bourse non maintenu
- césure à l'entrée de M2 **sans avoir redoublé**=> le droit à la bourse peut être maintenu par dérogation

Important: Le maintien du droit à bourse peut être accordé de manière dérogatoire pour une césure prévoyant une inscription dans une formation diplômante reconnue par l'état.

Pièces justificatives à fournir avec le présent dossier :

- Une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées
- Tout document pouvant étayer le projet (promesse de contrat, engagement, etc.) et permettant l'examen de la demande
- Un curriculum vitae
- Relevés de notes de la dernière année d'études
- Justificatif d'admission dans le cas d'une demande de césure pour formation

ATTENTION : l'inscription définitive se fera en fonction de l'avis de la commission de césure et sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (couverture sociale, assurance, accord de volontariat...)

Le présent dossier doit être déposé ou envoyé par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse suivante :

**CY Cergy Paris Université
DOIP, RDC Tour des Chênes
Dossier césure
33 Boulevard du port
95011 Cergy-Pontoise Cedex**

Au plus tard le 15 juillet 2021 pour une demande de césure pour l'année universitaire dans son ensemble ou pour le 1^{er} semestre

Au plus tard le 15 janvier 2022 pour une demande portant sur le 2^e semestre

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas recevable.

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) :

- Atteste avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la période de césure à CY Cergy Paris Université et confirme que mon projet de césure s'inscrit bien dans les limites posées par les modalités de mise en œuvre de la période de césure à CY Cergy Paris Université adoptées par la CFVU de CY Cergy Paris Université en date du 13/02/2018
- En cas d'acceptation de mon projet de césure, je m'engage à suivre les préconisations définies dans le contrat pédagogique.

Fait à :

Le :

Signature du/de la candidat(e)

IDENTITE

Nom patronymique :

Prénom(s) :

Avis de la commission de césure :

- Favorable
- Demande d'entretien (préciser la date, l'heure et le lieu) :
.....
.....
- Défavorable pour le motif suivant :
.....
.....

Commentaires/sous réserve :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du Président de la Commission de Césure :

AVIS DE LA COMMISSION DE CESURE après entretien

- Favorable
- Défavorable pour le motif suivant :

Commentaires/sous réserve :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du Président de la Commission de Césure :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- Soit par un recours administratif auprès du Président de CY Cergy Paris Université
- Soit par un recours administratif auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Dérogation pour les étudiants boursiers

Pour les étudiants boursiers qui demande une césure :

Numéro étudiant(e) :

Nom :

Prénom(s) :

Avez-vous effectué votre demande de dérogation afin de maintenir votre bourse durant votre année de Césure ?

Oui

Non

ATTENTION : Si votre demande de dérogation n'a pas été encore demandée, merci de nous envoyer votre demande par courrier joint à ce dossier si vous souhaitez bénéficier du maintiens de votre bourse durant votre année de Césure.

❖ Niveau Licence :

- césure en début de L1 => droit à la bourse non maintenu
- césure en début de L2 => droit à la bourse non maintenu
- césure à l'entrée de L3 **sans avoir redoublé** => le droit à la bourse peut être maintenu par dérogation.

❖ Niveau Master :

- césure en début de M1=> droit à la bourse non maintenu
- césure à l'entrée de M2 **sans avoir redoublé**=> le droit à la bourse peut être maintenu par dérogation.

Important : Le maintien du droit à bourse peut être accordé de manière dérogatoire pour une césure prévoyant une inscription dans une formation diplômante reconnue par l'état.